

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Réouverture
Relais petite enfance

Date de la
convocation
du Conseil municipal

31 mars 2023

SG-2023/04 - 13

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

17/04/2023

*Par délégation du Maire,
La DGS,*

C. CORDIER

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230412-2023-04-13D-DE
Emission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE du mois de AVRIL à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 31 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. TRAPATEAU, M. LOUDIERE, Mmes POMMIER MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINI, Mme QUERITE, Mmes REPARAT, PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VIGNY à M. DETAMANTI, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mme HENRI à M. MORIN, M. CAN à Mme MANSON, M. YOUNSSI à Mme QUERITE, M. SIADOUA à Mme LUCAS,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 50

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux Relais Petite Enfance et à l'information des familles.

Considérant la nécessité de la réouverture du Relais Assistantes Maternelles (RAM) sous la nouvelle appellation Relais Petite Enfance (RPE) dont le bureau administratif et la salle d'éveil resteraient géographiquement situés à la maison de la Petite Enfance « Les loupiots ».

Les missions principales du Relais Petite Enfance sont :

- L'information et l'accompagnement des familles :

- o Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ;
- o Valoriser monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne ;
- o Informer sur le coût des modes d'accueil, les aides et les démarches à effectuer ;
- o Favoriser la mise en relation entre les parents et les assistants maternels ;
- o Accompagner les parents dans l'appropriation du rôle de particulier employeur.

- L'information et l'accompagnement des professionnels :

- o Informer les professionnels ;
- o Proposer des temps d'échange et d'écoute ;
- o Organiser des ateliers d'éveil ;
- o Accompagner le parcours de formation continue ;
- o Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels ;
- o Promouvoir le métier d'assistant maternel.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE la réouverture du Relais Petite Enfance au 1^{er} septembre 2023 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au fonctionnement de la structure.


Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.